

Réunion du Conseil communautaire du lundi 3 juillet 2023 à 20h, à la salle des fêtes de Zinswiller

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATIONS

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 ;
- 1.2. Droit de préemption urbain - décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire ;
- 1.3. Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire.

2. DÉLIBÉRATIONS

- 2.1. Affaires générales : présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- 2.2. Affaires générales : transfert complet de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) ;
- 2.3. Affaires générales : candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) ;
- 2.4. Affaires financières : attribution de subvention à la voix des Forges ;
- 2.5. Affaires financières : attribution de subvention à l'entente musicale d'Oberbronn/Zinswiller ;
- 2.6. Affaires financières : subvention pour la pratique d'activités culturelles par les établissements scolaires – Spectacles jeune public – Année scolaire 2022/2023 ;
- 2.7. Affaires financières : attribution d'un marché portant sur la fourniture et la gestion de titres restaurant pour les agents de la Communauté de communes ;
- 2.8. Affaires financières : attribution d'un marché portant sur la fourniture et la livraison de repas au sein des services d'accueil périscolaire et de la petite enfance ;
- 2.9. Transport à la demande : modification du règlement intérieur du service public de transport à la demande ;
- 2.10. Développement économique : conventions de partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole ;
- 2.11. Services à la personne : service d'accueil périscolaire de Gundershoffen – Convention de mise à disposition de locaux par la commune ;
- 2.12. Services à la personne : adoption des règlements des établissements d'accueil du jeune enfant repris en régie directe ;
- 2.13. Urbanisme : approbation de la convention de mise à disposition d'un module de gestion des DIA et services associés par l'ATIP ;
- 2.14. Affaires du personnel : modification du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail – mise en place de cycles de travail pour les deux établissements d'accueil du jeune enfant repris en régie directe ;
- 2.15. Affaires du personnel : rapport relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- 2.16. Affaires du personnel : convention avec le centre de formation des apprentis ;
- 2.17. Affaires du personnel : création d'emplois permanents.

3. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

